

TABLE DES MATIÈRES

v

Article	—	PAGE
	DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE—Fin	
24	Priorité d'une motion relative aux ordres du jour.....	18
25	Motion d'ajournement.....	18
26(1)	Discussion d'une affaire importante.....	18
26(2)	Énoncé écrit avant l'ouverture de la séance..	19
26(3)	Présentation de l'énoncé.....	19
26(4)	Décision de l'Orateur.....	19
26(5)	Ce dont l'Orateur doit tenir compte.....	20
26(6)	Décision remise.....	20
26(7)	La décision n'est pas toujours motivée.....	20
26(8)	Mise aux voix.....	20
26(9)	Motion différée.....	21
26(10)	Motion proposée le mercredi.....	21
26(11)	Motion proposée le vendredi.....	21
26(12)	Le débat n'est pas interrompu par les affaires des députés.....	22
26(13)	Durée des délibérations.....	22
26(14)	Durée des discours.....	22
26(15)	Priorité des délibérations.....	22
	Exception.....	23
26(16)	Conditions.....	23
27	Journal destiné au Gouverneur général.....	24
CHAPITRE III		
DES DÉBATS—		
28	Pour obtenir la parole.....	24
29	Si plusieurs députés se lèvent en même temps	24
30	Cas où un député doit se retirer.....	25
31(1)	Durée des discours lorsque l'Orateur préside.	25
31(2)	Affaires des députés.....	25
32(1)	Motions pouvant faire l'objet d'un débat.....	26
32(1)p)	Motions (Affaires courantes ordinaires) pouvant faire l'objet d'un débat.....	28
32(2)	Motions ne pouvant pas faire l'objet d'un débat.....	28
33	Clôture.....	28